Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702038-20260630-DEC2026-17-1-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2026
Publication : 08/07/2026

Rochecorbon

**DECISION n° 2026 - 17**

Portant sur l'achat d'une flèche remorque
**Société LAROSE DIFFUSION**

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-11 en date du 20 mars 2026, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-15 du 20 mars 2026, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'une flèche de remorque,
Considérant le caractère vertueux de cette démarche,

Considérant la proposition financière n°DV2603280 reçue par la société LAROSE DIFFUSION le 16/06/2026,

Après analyse de l'offre,

**DECIDE :**

**Article 1** : De passer commande pour l'acquisition d'une flèche de remorque pour un montant de 1 271,13 € HT, soit 1 525,36 € TTC avec la société LAROSE DIFFUSION domiciliée 41 avenue Jean Jaurès à Vierzon (18100).

**Article 2** : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

**Article 3** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 4** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet d'Indre et Loire,
- Le représentant de la société LAROSE DIFFUSION,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 30 juin 2026

Le Maire

Emmanuel DUMENIL

MAIRIE DE ROCHECORBON 37210